

Nantes, le 5 septembre 1994

N° 94.64- DEL/NT/HG/FB

Direction Départementale de l'Équipement  
Service de l'Urbanisme et de l'Aménagement

85021 LA ROCHE-SUR-YON cédex

**Objet :** Révision du P.O.S. de St Gilles-Croix-de-Vie.

**Réf. :** Votre courrier S.U.A./AMAT n° 94/29.

Madame,

Suite à votre courrier cité en référence, concernant la révision du P.O.S. de St Gilles-Croix-de-Vie, je vous informe qu'IFREMER a réalisé, de juin 1987 à juin 1988, une étude sur la salubrité des Marais de St Hilaire-de-Riez qui a confirmé le classement insalubre du lit de la rivière La Vie sans exclure pour autant, de notre point de vue, les possibilités de développer dans le marais des activités aquacoles, dont la conchyliculture sous certaines conditions.

Cet aspect de "site aquacole potentiel" nous semble devoir être défendu par un effort de restauration de la qualité des eaux et ce, d'autant plus que ce type d'activité extensive permet dans bien des cas un entretien et une gestion dans le temps de ces sites fragiles et remarquables que sont les marais.

Dans cette optique, nous accordons un intérêt particulier au dossier d'assainissement du SIVOS pour l'épuration du Hâvre de Vie, qui fait actuellement l'objet d'un programme d'extension. Ce dossier a reçu un Avis Favorable du C.D.H. de Vendée du 23 novembre 1993 avec un article 5 sur lequel nous souhaitons insister :

*"Article 5 - Etude complémentaire*

*Une étude complémentaire sera lancée dans un délai maximal de deux ans, pour chercher à réduire l'impact du rejet sur le milieu et ses usages par le choix d'un point de rejet éventuellement plus judicieux que l'existant.*

*Cette étude devra analyser la diffusion obtenue et les impacts manifestés, simuler les effets pour d'autres points de rejet (en sortie d'estuaire, sur la côte rocheuse de Pilours...) et proposer des améliorations...".*

IFREMER souhaite que la révision du POS en cours ne crée pas de conditions nouvelles qui pourraient entraver la démarche présentée dans cet article 5 et exclure éventuellement une possibilité de réalisation.

Espérant que cet argumentaire trouvera sa place dans le suivi de ce dossier de révision de P.O.S., je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le chef du Laboratoire Côtier  
DEL Nantes

H. GROSSEL